



GARANTIE DE TRESORERIE

FICHE TECHNIQUE

DEFINITION

Mécanisme de partage des risques à travers la garantie pour le financement du besoin en fonds de roulement (BFR) à travers les concours à court terme (Avance sur factures et bon de commande sur les donneurs d'ordre de qualité premium).

OBJET DE LA GARANTIE

- Paiement des prestations des PME/TPE à l'endroit de leurs gros clients ;
- Paiement des fournisseurs de la TPE/PME ;
- Paiement des rémunérations du personnel des TPE/PME.

MODALITÉ DE LA GARANTIE

Garantie de perte finale (et exceptionnellement la Garantie de défaut de paiement).

PUBLICS CIBLES / BÉNÉFICIAIRES

- Bénéficiaires directs : Les Établissements de crédit.
- Bénéficiaires indirects : TPMEA ayant au moins deux (02) ans d'existence.

ACTIVITÉS ET OPERATIONS ÉLIGIBLES

- Secteur : Tous les secteurs d'activités licites ;

ELEMENTS A FOURNIR

- Bon de commande, factures, des signatures de bonne marque listées par le FIGA et assortie d'un accord tripartite.
- Attestation de domiciliation irrévocable des paiements ;
- Justificatif de la liste des salariés et virement irrévocable dans les comptes des travailleurs ;

SAISINE

- La TPMEA introduit une demande de crédit auprès d'une banque conventionnée avec le FIGA ;
- La banque analyse le dossier selon ses procédures de crédit usuelles ;
- Après la notification de l'accord de principe de la banque prêteuse, l'entreprise bénéficiaire fait sa demande de garantie via le site du FIGA ou par pli déposé au siège du FIGA. La requête devra être accompagnée de la notification du pré-accord de financement de la banque et de l'ensemble des documents à fournir ;
- Après validation du Comité de Gestion du FIGA, le montant de la garantie accordée est notifié dans un délai maximum de jours à la banque prêteuse, avec copie à la TPMEA.

QUOTITE ET DUREE

- Quotité Maximale : 50% du montant du concours en principal
- Montants des prêts éligibles : jusqu'à 100 millions de FCFA.
- Durée : 1 à 12 mois maximum

TARIFICATION

- Commission de garantie : 2% HT l'an
- Taux applicable par la banque : 10% au maximum ;
- Effet de levier : 5 (à négocier).